

Bulletin municipal *de Glaine*



Octobre 2024

Sommaire

- Conseils municipaux
- L'Ecole
- Les Associations
- Les Petits Dômes
- Nids de frelons asiatiques
- Sensibilis'Haie
- Le SIAREC
- Le SIAEP
- Billom Communauté
- Ruches
- Les activités à Glaine
- Informations
- Les Entreprises

Conseils municipaux

8 avril 2024 :

Délibération n°1 – Vote du compte administratif 2023

Le conseil municipal, sous la présidence de Danièle JAVION, examine le compte administratif 2023 de la commune de Glaine-Montaigut qui s'établit ainsi :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	451 792.25 €	431 505.15 €	20 287.10 €	201 056.10 €	221 343.20 €
	Section d'investissement	28 109.97 €	13 668.73 €	14 441.24 €	8 242.75 €	22 683.99 €
	Budget total	479 902.22 €	445 173.88 €	34 728.34 €	209 298.85 €	244 027.19 €

Hors de la présence de Madame le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune de Glaine-Montaigut.

Délibération n°2 – Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal, déclare, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur MASSON, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°3 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Excédent de fonctionnement au 31/12/2023 :	221 343.20 €
Affectation au compte 002 recettes :	221 343.20 €
Affectation au compte 1068 :	- €

Délibération n°4 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Consécutivement au passage à la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de Glaine-Montaigut est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le

besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Délibération n°5 – Vote des taux d'imposition et des taxes directes locales pour 2024

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de reconduire à l'identique les taux de la fiscalité directe locale, pour 2024 à savoir :

36.98% pour la taxe foncière (bâti)

102.00 % pour la taxe foncière (non bâti)

12.50 % pour la taxe d'habitation

Délibération n°6 – Vote du budget 2024

Section fonctionnement :

Dépenses : 631 941.20 euros

Recettes : 631 941.20 euros

Section investissement :

Dépenses : 201 870.19 euros

Recettes : 201 870.19 euros

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité le budget primitif 2024.

Délibération n°7 – Loyer SIGEP

Par délibération du comité syndical du 4 mars 2024, le SIGEP a validé le versement de loyers à la commune de Glaine-Montaigut :

A hauteur de 300 €, pour l'utilisation des locaux

Et de 1500€ pour l'utilisation des logiciels, dont le SIGEP est utilisateur d'un tiers des modules.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°8 – Créations de postes

Création d'un emploi d'attaché à temps non complet de 30/35ème à compter du lundi 24 juin 2024 pour assurer les missions de secrétariat à la mairie de Glaine-Montaigut.

11 voix pour, 2 contre et 1 abstention

Délibération n°9 – Renouvellement convention d'occupation du sol pour l'antenne relais

Renouvellement de la Convention d'Occupation du Domaine Public a la société ATC France, dont le siège social est situé 10 Avenue Aristide Briand 92220 BAGNEUX, pour une durée de 12 ans à compter de la dernière date de signature de la convention, moyennant une redevance annuelle de 500,00 € nets.

Approuvé à l'unanimité.

17 juin 2024 :

Excusés : Olivier BATISSE

Isabelle CHALARD pouvoir donné à Aurélie FOULET

Bernard PIC pouvoir donné à Cyrille BRÉCHARD

Michèle MARQUES pouvoir donné à Danielle JAVION

Information quant aux décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

Devis étude géotechnique pour l'Église : Alpha BTP Nord à Romagnat - 5 304 € TTC

Devis renouvellement de 2 extincteurs : Gef Sécurité - 949,38 € TTC

Délibération n°1 – Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire – garantie Prévoyance

Depuis le 9 juillet 2021, les employeurs publics et les organisations syndicales peuvent conclure des accords collectifs applicables aux agents publics dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire, et notamment pour la garantie Prévoyance

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal Décide d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire - garantie prévoyance, Décide pour cela de donner mandat au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin :

qu'il procède à la négociation vue de conclure un accord collectif adapté aux besoins des collectivités dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire et plus spécifiquement sur la garantie prévoyance qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif

Précise que la validité de cet accord collectif et son application au sein de

notre collectivité/établissement est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante dans un second temps, et qu'à cette condition l'accord sera signé.

Délibération n°2 – Subventions aux associations

A.L Gym glainoise : 200 €

Amicale Laïque section foot : 200 €

Amicale Laïque : 200 €

ANACR : 200 €

Amicale des sapeurs-pompiers : 600 €

Association de chasse : 200 €

Collectif « Foret jardin de la Cartade » : 200 €

Comité de fêtes : 200 €

FNACA : 200 €

Les Tissus de Guelack : 200€

Société de pêche : 200 €

Une autre idée du vin : 200 €

L'épicerie solidaire de Billom : 500€

Les restos du cœur : 200€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions

Délibération n°3 – Changement de tiers de télétransmission des actes au contrôle de légalité

Dans la continuité de la convention de dématérialisation des actes signée le 17 novembre 2014 avec la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés

D'accepter le devis triennal de 400.00€ HT tous de JVS-Mairistem concernant les certificats électroniques pour la Télétransmission

D'accepter le devis de 14€ HT annuel pour l'accès parapheur IXCHANGE 2 par entité

Délibération n°4 – Lutte contre le frelon asiatique : prise en charge financière de la destruction de nids

Dès qu'il est constaté la présence de frelons asiatiques, l'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet de département désigné par le décret n°2017-595 susvisé, peut procéder ou faire procéder à la capture ou à la destruction conformément à l'article L.411-8 du code de l'environnement.

La destruction des nids reste à la charge exclusive des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales

La commune prendra en charge, à compter de l'année 2024, le coût de la destruction de nids de frelons asiatiques présents sur le territoire communal dans les conditions suivantes :

Particuliers habitant la commune et/ou propriétaires sur la commune

Nids situés sur le territoire communal

Frelons asiatiques uniquement, identifiés par un professionnel habilité

Prise en charge partielle, à hauteur de 50€ TTC maximum

Le règlement du montant pris en charge par la commune se fera directement au professionnel habilité, le restant dû étant à la charge directe du particulier ayant fait la demande auprès de la mairie.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°5 – Signature bail et tarifs cabinet infirmier

A compter du 1er août 2024 Mme Fabienne MOMBOISSE envisage de mettre fin à son activité au sein du cabinet infirmier de Glaine-Montaigut. Mme Élisabeth DELAIRE souhaite reprendre l'activité et le bail afin d'exercer avec M. Simon FOURNIER.

M. Simon FOURNIER nous a transmis une demande de révision de loyer à la baisse afin de soutenir une activité de service public. Avant de délibérer, Mme le Maire demande à Mme Élisabeth DELAIRE de ne pas participer ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal, moins Mme Élisabeth DELAIRE, à l'unanimité décide de signer un bail avec M. Simon FOURNIER et Mme Élisabeth DELAIRE

Le Conseil Municipal, moins Mme Élisabeth DELAIRE à la majorité des voix (1 contre) décide de fixer le montant du loyer à la somme de 300 €,

L'École

Les membres du conseil municipal souhaitent une bonne rentrée à l'ensemble des 186 élèves du regroupement intercommunal, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de l'école.

Cette année, ce sont 35 élèves qui font partie du regroupement, dont 12 en maternelle et 23 pour l'école élémentaire.

Nous vous rappelons que, en ce qui concerne l'accueil péri-scolaire et le restaurant scolaire, l'inscription sur l'application « *Mon espace famille* » est obligatoire.

Horaires de l'accueil péri-scolaire :

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi > Matin : 7h-8h30

> Soir : 16h-17h45 (1ère tranche)
17h45-19h (2ème tranche)

Mercredi > 7h30-18h45

Les Associations

Les tissus de Guélack :

L'association Les Tissus de Guelackh poursuit son implication auprès du village Peulh de Guelackh, au nord du Sénégal, près de Saint Louis.

Cette année l'association, en plus de sa commande annuelle de tissus, a financé les travaux de réfection du toit de l'atelier dirigé par Fatou Sow. Des infiltrations d'eau avaient endommagé le bâtiment et l'association a participé pour une grande part à cette réparation (en cours de réalisation).

L'association a participé à la Fête à Billom du « Conte musical » organisée par l'harmonie de Vertaizon et les enfants de l'école de Ravel. L'association a prêté des costumes pour les enfants et a organisé un stand de présentation de l'association ainsi qu'une vente de tissus. Cela a permis de faire connaître l'association à de nouvelles personnes.



Stand de l'association. Fête du CONTE MUSICAL au Moulin de l'Etang à Billom, le 2 juin.

Le grand marché 2024 n'a pas encore eu lieu.

Nous avons réceptionné les tissus cet été et le travail d'inventaire a pu être réalisé à Glaine. Nous pourrions donc vous proposer la prochaine vente cet automne, le 16 et 17 Novembre.



Travail de classement et d'inventaire des tissus après réception en France ...

GRAND MARCHÉ DES TISSUS DE GUELACKH
LES 16 ET 17 NOVEMBRE 2024 A la salle des fêtes de GLAINE-
MONTAIGUT

La Pêche :

Chers disciples de Saint-Pierre,
Merci à toutes et tous pour votre participation aux différentes manifestations (casse-croûte pour les lâchers de truites, concours, retraite aux flambeaux, méchoui) ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont participé.

Contrairement aux années passées et malgré une météo capricieuse le niveau d'eau est resté constant et vous a permis, nous espérons, d'en profiter au maximum.

Petit rappel : Fermeture le 27 octobre 2024 mais n'oubliez pas les pêches aux carnassiers en novembre et décembre.

CIVISME

La cabane étant ouverte à tous, il serait raisonnable que les occupants laissent le lieu aussi propre qu'ils l'ont trouvé. (le congélateur se trouvant sur place n'est pas une poubelle)
Merci de votre compréhension.

**IMPORTANT: Assemblée générale le dimanche 5 janvier 2025
à partir de 9h30**

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne fin d'année
2024.



A.L. Gym :

La Gym Glainoise vous présente sa **18^e rentrée.**

Les cours ont lieu à la salle des fêtes, tous les jeudis de 20h00 à 21h00 animés bénévolement par Céline DELAIRE (Animatrice ayant le Brevet Fédéral d'Animation APE Ufolep).

Il faut se munir d'un tapis de gym personnel avec une bouteille

d'eau et de sa bonne humeur.

Pour s'inscrire, il vous sera demandé un certificat médical de moins 1 an et d'une cotisation de 37 €.

L'association propose des cours de renforcement musculaire, de step, de stretching-relaxation, de cardo et en plus, des stages ouverts à tous (dans la limite des places disponibles) :

- Aquagym
- Randonnée raquettes ou marche nordique par manque de neige

Notez dès maintenant dans vos agendas !

Randonnée du potiron : Dimanche 3 novembre 2024

Randonnée avec Quiz enfant et soupe à l'arrivée

Blanquette de veau : Dimanche 23 mars 2025

Repas sur réservation à la salle des fêtes de Glaine Montaigut ou à emporter chez soi !

Gym Glainoise

303 Route des Abournis - Les Teilhoux – 63160 GLAINE-MONTAIGUT

06 99 72 95 96 - gym.glainoise@gmail.com



La Ronde des Coteaux :

La Ronde des Coteaux Glainois a vu le jour en octobre 2009 après un an de préparation avec toutes les associations communales. Elle est sous le couvert du Comité des Fêtes.

Sa prochaine édition aura lieu le dimanche 27 avril 2025.

Pour se faire, nous avons besoin de bras le jour J avoisinant d'une soixantaine de bénévoles. Si vous voulez venir nous aider, vous êtes les bienvenus, merci de contacter :

Brigitte CHALARD au 06 30 55 96 25 ou

Céline DELAIRE au 06 99 72 95 96

Nous avons eu le record de participants en 2024 avec : 271

personnes au total dont 215 adultes et 56 enfants sur trois parcours adultes plus les courses enfants.

Une partie des bénéfices est reversée au Regroupement Scolaire et l'autre est gardée pour relancer une nouvelle édition.

Nos sponsors sont : Garage Ceretta - Marie de Glaine Montaigut – Mairie de Billom - Conseil Départemental du Puy de Dôme – Optim Home Bertrand Dubien – Caisse d'Epargne – Auchan Billom – Le Jardin de Billom – Au jardin de Juliette à Billom – Vert Déco à Billom.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans l'une de nos éditions et espérons qu'elle perdure encore longtemps.

Retrouvez nous sur : Course Ronde des coteaux Glainois (wiféo.com) et ou Facebook



Les Petits Dômes



Bonjour habitants de Glaine,

Nous profitons de votre bulletin municipal pour passer une annonce:

Dans le cadre d'un projet intergénérationnel, la crèche Les Petits Dômes de Glaine, est à la recherche de seniors qui auraient envie de partager de leur temps avec nous, les professionnelles et les enfants (âgés de 18 mois à 3 ans).

Nous serons ravies de découvrir vos passions, vos loisirs, comme la cuisine, le jardinage, les activités créatives... faire des ballades ou partager un goûter tous ensemble.

N'hésitez pas à nous laisser un mot dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, ou venir directement à la crèche vous présenter.

Merci d'avance.

Les Petits Dômes

Frelon Asiatique

Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles et les insectes pollinisateurs, avec des incidences tant sur la filière apicole et la sécurité des personnes, que sur la biodiversité. Son mode d'agression est particulièrement violent et peut être mortel, créant un véritable problème de santé publique. Malgré son classement comme danger sanitaire de 2ème catégorie, il n'est soumis à aucune mesure de lutte obligatoire.

La destruction des nids reste la méthode la plus efficace pour diminuer les populations de frelon asiatique, cependant elle reste à la charge exclusive des particuliers et peut être coûteuse.

C'est pour cette raison que, suite à une délibération du conseil municipal du 17 juin 2024, la commune finance partiellement la destruction des nids de frelons asiatiques.

Les conditions pour bénéficier de cette aide sont les suivantes :

- > Être particulier habitant la commune et/ou propriétaire sur la commune
- > Le nid doit être situé sur le territoire communal
- > Pour des nids de frelons asiatiques uniquement, ils doivent être identifiés par un professionnel habilité

La prise en charge sera de 50 euros TTC maximum et sera versée directement au professionnel habilité, le restant dû sera à la charge du particulier ayant fait la demande en mairie.

Sensibilis'Haie

La Fédération Nationale des Chasseurs porte le projet Sensibilis'Haie, afin d'impliquer les territoires et poursuivre l'action en faveur de l'environnement des Fédérations des Chasseurs ou des associations de chasse.

En échange d'un engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie, la Fédération Nationale des Chasseurs fournira des kits prêts à l'emploi aux communes, dans le but d'implanter une haie d'arbres variés et d'essences locales.

La commune de Glaine-Montaigut s'est donc engagée dans cette voie en signant la charte Sensibilis'Haie avec la Fédération Nationale des Chasseurs, ainsi que la société de chasse de la commune.

La préparation des sols sera réalisée en fin d'année 2024, pour une plantation prévue début 2025.

Cette future haie verra le jour à l'étang de la Cartade. L'association de Pêche prend également part à la préparation et la plantation de cette haie.



Le SIAREC

Le SIAREC va procéder prochainement au contrôle systématique de la conformité des installations d'assainissement non collectif.

Combien ?

Comme pour l'assainissement collectif, les interventions en assainissement non collectif font l'objet de redevances destinées à financer le SPANC.

Quand ?

Parmi ses missions réglementaires et obligatoires, le SPANC du SIAREC doit réaliser un diagnostic de toutes les installations ANC au maximum tous les 10 ans.

Comment ?

Durant l'année, vous recevrez un courrier vous proposant un rendez-vous pour effectuer la visite de votre installation. Lors de son passage, le technicien vous proposera un bilan de votre installation mais aussi des conseils sur les aspects pratiques et réglementaires.

Pourquoi ?

Sur le territoire du SIAREC, environ 3000 logements sont équipés d'une installation d'assainissement non collectif (ANC). Si elles sont défectueuses, mal installées ou mal entretenues, ces installations peuvent présenter un danger pour la santé et l'environnement.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) du SIAREC a pour mission d'assurer le suivi du bon fonctionnement et de l'entretien des installations ANC présents sur son territoire.



Qui ?

Toutes les installations ANC présentes sur le territoire du SIAREC sont concernées.

Après la visite ?

Vous recevrez un rapport de visite qui contiendra l'ensemble des observations faites lors du diagnostic ainsi qu'un schéma de votre dispositif d'assainissement.

Le rapport établira selon les cas :

- des recommandations pour l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement de votre installation,
- des propositions pour mettre fin à d'éventuels désagréments,
- les démarches à effectuer en cas de problème sanitaire ou environnemental important.

Conservez bien votre rapport de visite, il vous sera demandé pour être joint au dossier technique en cas de vente de votre habitation (durée de validité de 3 ans).

UN NOUVEAU LOGO DEPUIS 2024 ET UNE NOUVELLE ADRESSE MAIL POUR NOUS JOINDRE :

 contact@rivegauchedeladore.fr

DES INVESTISSEMENTS ANNUELS POUR PERENISER NOS INSTALLATIONS :

LES TRAVAUX DE 2024

- Le programme de travaux : 1.2 km **COURPIERE** (Route de Courtesserre – Rue des Granges), **MAUZUN** (Rue de la fontaine de la Garde), et **ISSERTEAUX** (La Rodde)
- Amélioration du système de chloration

LES TRAVAUX DE 2025 A L'ETUDE

- Le programme de travaux : **GLAINE** (RD 212-Le Bourg), **SAINT FLOUR** (Cublas – La Combe)
- Etude d'une interconnexion pour sécurisation de l'alimentation en eau potable avec le syndicat Dore Allier de Lezoux

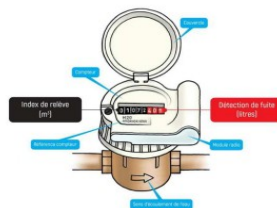
LA MISE EN PLACE DE LA RADIO – RELEVÉ

Le déploiement de la radio relève a commencé activement. Les enjeux de ce dispositif sont multiples pour les usagers et pour la collectivité. Cette technologie permettra à terme :

- De facturer les abonnés uniquement sur leurs consommations réelles ;
- De mieux détecter les consommations inhabituelles des abonnés pouvant être révélatrices de fuites d'eau après compteur ;
- Eviter de rentrer dans les propriétés,
- De simplifier la relève des compteurs pour les agents du service ;
- D'aider à la détection des fuites sur le réseau principal d'eau potable afin d'optimiser l'usage de la ressource.

Cette modernisation du patrimoine du syndicat est un projet ambitieux qui s'étendra sur plusieurs années. A terme, tous les compteurs d'eau seront équipés de la radio-relève.

Cette opération de grande envergure est financée par le syndicat.



INFORMATION QUALITE DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé met en ligne l'ensemble des résultats qualité de l'eau potable de votre commune : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau> ainsi que la fiche info QUALITE DES EAUX : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-de-distribution-dans-votre-commune>

L'ensemble des bulletins d'analyses se trouvent également sur notre site internet.

DE L'ASSAINISSEMENT ET DES PRESTATIONS DE SERVICES

Le syndicat continue à diversifier ces activités pour rester un acteur majeur sur le territoire.

En 2024, les agents ont :

-  Réalisé des branchements d'assainissement, réparé des réseaux d'eaux usées, reprofilé de fossés...
-  Assuré pour le compte d'une commune la facturation assainissement
-  Contrôlé le fonctionnement des poteaux incendie raccordés au réseau d'eau

Billom Communauté

HABITATS LEGERS REVERSIBLES

Billom Communauté (63) s'engage dans l'accompagnement de communes et d'habitantes dans l'objectif de développer des projets d'habitats légers réversibles sur son territoire.

Vous cherchez à vivre en habitat léger dans les alentours de Billom ?

Ce temps d'informations est pour vous !

MARDI 5 NOVEMBRE à 18h30 - BILLOM (63)
Salle 1er étage - Billom Communauté - 35 avenue de la Gare



Vous viendrez ? Dites le nous à :
Vous avez des questions ? Posez-les à :

contact@billomcommunaute.fr

La réunion sera animée
par les collectifs

BILLOM
Communauté
RURAL
C O M M U N I T É
rttu



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes

Les activités sportives et / ou de plein air à Glaine

A Glaine-Montaigut vous avez la possibilité de pratiquer diverses activités sportives et/ou de plein air.

Elles sont toutes proposées par des associations qui participent à la vie de la commune.

Les activités sportives :

La gym : elle est proposée tous les jeudis soirs à la salle des fêtes. En plus de cela, vous pouvez participer à divers stages et randonnées.

La ronde des coteaux : est une course annuelle qui verra sa 16ème saison se dérouler en 2025. Divers parcours sont proposés, variant distances et difficultés, dont certains pour les enfants suivant leur âge.

Le foot : depuis 2 ans maintenant ce sport est aussi féminin à Glaine, avec une équipe senior féminine de foot à 8.

Une équipe senior masculine est également présente sur la commune, alliée depuis plusieurs années avec la commune de Neuville afin de maintenir un effectif de joueurs suffisant (A.L. Glaine/Neuville Football).

Les activités de plein air :

La pêche : ouverte du 2 mars 2024 au 27 octobre 2024 la pêche à l'étang de la Cartade a réuni 81 licenciés pour cette année. 6 lâchés de truite ont eu lieu et de nombreuses animations (méchoui, retraite aux flambeaux ...)

La chasse : ouverte du 8 septembre 2024 au 28 février 2025.

Les jours de chasse sont les jeudis, samedis, dimanches et fériés.

Deux sessions de comptage des lièvres (évaluation de la population de lièvres sur la commune) ont lieu chaque année, début printemps.

La Forêt-Jardin de la Cartade : gérée par l'association du même nom et située en face de l'étang communal, le terrain comprend une forêt-jardin, deux pré-vergers, des haies et un potager en permaculture, une cabane (en projet), une mare, un puits...

Elle est ouverte à tous, amoureux de la nature, désireux d'apprendre de nouvelles méthodes de culture ...

Informations

Dans le cadre de la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) communale, une réserve souple de 60 mètres cubes est en cours d'installation au Bourg, impasse Bellevue. Elle viendra en complément des 2 EPI déjà présents, et permettra de répondre aux exigences réglementaires concernant, entre autre, la salle des fêtes.

~~~~~

Nous profitons également du bulletin municipal pour vous informer que le logement au-dessus de l'ancienne Poste sera vacant à partir du 1er janvier 2025.

~~~~~

Cette année la cérémonie du 11 novembre se tiendra à 11h30 : départ Place de la Résistance. Elle sera suivie du vin d'honneur à la salle des fêtes.



Les Entreprises

SG TAXIS

Sylvie Guipier
151 Route d'Egliseneuve
63160 Glaine-Montaigut
06 74 46 81 62

TAXI ROLAND

06 07 29 38 31
04 73 73 31 35
taxiroland@orange.fr



Mairie

Adresse :

22 place de la Résistance
63160 Glaine-Montaigut

Téléphone :

04 73 68 43 85

Mail :

maire.de.glaine@orange.fr

Ouverture :

Lundi de 16h à 20h
Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Vendredi de 12h à 16h



Imprimé en mairie de Glaine-Montaigut
Directrice de la publication : Mme Nathalie Vachias
Ne pas jeter sur la voie publique